

Le Réseau des Carif-Oref s'inquiète de l'impact de la dissolution de Défi métiers sur l'écosystème de la formation

La possible dissolution du GIP Défi métiers par le conseil régional d'Île-de-France continue de faire réagir. Alors que la décision devrait être entérinée lors d'un conseil d'administration de la structure le 15 septembre, le Réseau des Carif-Oref, a fait part de son inquiétude à l'issue de son assemblée générale. Exceptionnelle pour RCO, cette prise de position sur le fonctionnement d'une structure régionale souligne les questions qu'entraînerait le choix de la région Île-de-France. Une situation que dénoncent également la CGT, Force ouvrière ou encore l'opposition régionale.

Publiée le 15/09/2022 à 10h05

La région Île-de-France devrait proposer au CA de Défi métiers de dissoudre le GIP qui porte le Carif-Oref en fin d'année 2022 © Ile-de-France

"Si RCO a pour principe de ne jamais interférer dans les processus de gouvernance locale, il lui semble aujourd'hui essentiel de rappeler que la disparition d'un Carif-Oref, sans maintien ni reprise de l'ensemble de ses activités, aurait un impact fort pour l'ensemble de l'écosystème de la formation", indique le Réseau des Carif-Oref dans un communiqué diffusé à l'issue de son assemblée générale, mercredi 14 septembre 2022. Cette prise de position exceptionnelle fait suite à la diffusion d'informations sur la possible dissolution de Défi métiers, qui pourrait être actée lors du conseil d'administration du Carif-Oref francilien prévu pour avoir lieu le 15 septembre (lire sur AEF info).

Une dissolution, si elle se confirme, à l'issue de laquelle "RCO n'a pas vocation à reprendre ces dites activités" de Défi métiers prend soin de préciser l'association qui regroupe l'ensemble des Carif-Oref. De leur côté, les personnels de Défi métiers ont lancé un appel à la grève de deux heures ce jeudi après-midi, coïncidant avec la tenue du conseil d'administration du GIP (lire sur AEF info),

PERTE DE CAPACITÉ D'OBSERVATION

RCO positionne son intervention sur le dossier francilien dans le contexte qui a vu le rôle des Carif-Oref conforté et précisé par le décret n°2021-792 du 22 juin 2021, lequel reconnaît également l'action, et donc l'utilité, du réseau des Carif-Oref (lire sur AEF info). Ce nouveau cadre fait que le rôle de ces structures "n'a jamais été aussi important dans l'information ou la production de données qualifiées à destination des acteurs de l'emploi-formation", souligne l'association qui entend ainsi "mettre en exergue les risques associés à la liquidation envisagée de Défi métiers".

Pour RCO, cette liquidation ferait "naître un risque quant à la mise à disposition de l'offre de formation au service public de l'emploi et auprès des ministères éducatifs" dans la mesure où les Carif-Oref collectent et qualifient l'offre de formation, "permettant d'alimenter nationalement les outils de prescription ou de positionnement développés par Pôle emploi, l'Éducation nationale ou le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche par exemple". De plus, ce serait aussi "la mise à disposition d'outils neutres d'aide à la décision [qui serait] également mise en péril" si les travaux réalisés par la structure francilienne, notamment "autour des cartes de formations, de l'insertion, de l'accès la formation [ou de] de la relation emploi-formation au sens large", se voyaient "grevés de l'expertise d'une structure quadripartite experte et reconnue".

RISQUE POUR LA VISION TERRITORIALE

Plus largement, RCO insiste sur le fait que "la vision territoriale portée par les Carif-Oref est indispensable, en parallèle des études et analyses menées par les observatoires de branches ou

observatoires sectoriels, [pour] éclairer les acteurs locaux". De la même manière, note que "l'absence d'un Carif-Oref peut pénaliser l'animation et la dynamisation des opérateurs de formation, notamment dans la prise en considération et le développement de nouvelles technologies ou de nouvelles ingénieries". Une référence au rôle assuré par ces structures dans l'accompagnement et l'analyse des travaux et appels à projets menés depuis 2020 par le Haut-commissariat aux Compétences sur la modernisation du marché de la formation.

RESPONSABILITÉ DE L'ÉTAT

Le groupe d'opposition régionale "Île-de-France en commun" (partis de gauche et écologistes) fait lui aussi part de sa "consternation et vive inquiétude face à la décision de l'exécutif régional de mettre fin à la convention constitutive de Défi métiers". Il a adressé un courrier en ce sens au préfet de région, le 13 septembre dernier. Au-delà de la brutalité de la forme, les conseillers régionaux alertent Marc Guillaume sur les "nombreuses et lourdes répercussions" que va avoir cette décision sur les Franciliens et "sur les acteurs et partenaires de la formation professionnelle".

Les élus régionaux d'opposition demandent au préfet de revenir sur la décision du conseil régional et de "maintenir le GIP en signant la convention constitutive. En effet, le rôle de l'État, dont le financement est à peu près équivalent à celui de la région, ne peut être négligé dans cette décision", rappellent-ils.

CRITIQUES SYNDICALES

Au-delà de cette réaction institutionnelle, plusieurs organisations syndicales font également connaître leur opposition au projet de dissolution du Carif-Oref francilien porté par le conseil régional. La fédération CGT des organismes sociaux exige ainsi "le maintien du GIP Carif-Oref Défi métiers" et "la signature d'une convention constitutive à durée illimitée" garantissant "le maintien de l'ensemble de ses missions et de l'ensemble des salariés". L'organisation syndicale dénonce par ailleurs une décision "idéologique" de la part de l'exécutif régional francilien, qui "ne jure que par une 'start-up région IDF'", mais aussi la méthode pour acter son choix. "C'est devant un fait accompli mâtiné de chantage au retrait de son financement que va se dérouler le conseil d'administration du jeudi 15 septembre 2022 avec un ordre de jour non concerté qui veut transformer le CA en chambre d'enregistrement quitte à remettre en cause le fonctionnement", regrette la CGT.

Même opposition à une décision jugée injustifiée du côté de l'Urif Force ouvrière. "Défi métier n'a aucun déficit, sa structure financière est saine" et, "d'une année sur l'autre, son programme d'action, son rapport d'activité, son budget et son bilan sont approuvés par l'État, le conseil régional d'Île-de-France et tous les membres du GIP", rappelle l'organisation syndicale. Elle s'étonne par ailleurs de ne toujours pas connaître "les raisons de cette dissolution malgré plusieurs démarches auprès du conseil régional et de l'État depuis un an". En conséquence, elle appelle tous les administrateurs de Défi métiers à voter contre la dissolution du GIP lors du CA.